
Natation

Pour pouvoir bénéficier des mesures du concept, le-la jeune sportif-ive doit :

- ☐ Satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)
- ☐ Consacrer le nombre d'heures minimum d'entraînement suivants :
 - 6 heures d'entraînement hebdomadaires au cycle 2
 - 8 heures d'entraînement hebdomadaires au cycle 3
 - 10 heures d'entraînement hebdomadaires au post-obligatoire

(Les déplacements et les compétitions ne sont pas pris en considération. Les heures reconnues sont celles qui figurent dans le plan d'entraînement présenté dans le dossier, qu'il s'agisse d'heures d'entraînement spécifique ou de condition physique)

- ☐ Appartenir à un club sportif suivant les recommandations de l'association cantonale et de la fédération nationale
- ☐ Participer régulièrement à des compétitions de niveau régional, national et/ou international

Enseignement obligatoire (7^e à 11^e)

L'une des conditions suivantes doit être remplie :

- Être qualifié-e pour les finales régionales de la Kids Ligue ou Futura lors du cursus de formation du cycle 2
- Ou obtenir 5 points Rudolph dans au moins une discipline, d'ici à la fin de l'année sportive (31 juillet de l'année en cours) et/ou être qualifié-e pour les championnats suisses lors du cursus de formation du cycle 3
- Ou être au bénéfice d'une Talent Card de Swiss Olympic valable (année en cours)

Enseignement postobligatoire

L'une des conditions suivantes doit être remplie :

- Obtenir 8 points Rudolph dans au moins une discipline, d'ici à la fin de l'année sportive (31 juillet de l'année en cours) et être qualifié-e pour les championnats suisses lors du cursus de formation postobligatoire
- Ou être au bénéfice d'une Talent Card de Swiss Olympic valable (année en cours)

 Références

Attestation du club

 Remarques

Les critères neuchâtelois sont en accord avec les [concepts de promotions](#) édités par les fédérations et Swiss Olympic.

Points Rudolph ; les points Rudolph obtenus restent valables sur deux saisons consécutives en cas d'empêchement majeur sur l'une ou l'autre saison www.swiss-aquatics.ch

Si le-la jeune sportif-ve n'est pas encore en possession d'une Talent Card, une attestation de participation aux tests PISTE peut être considérée provisoirement comme équivalente à la Talent Card.

Mise à jour : mai 2025